

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 15 octobre 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

NOR : PRMA2028371A

La secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées,

Vu le code du travail, notamment l'article D. 6113-19 ;

Vu le décret n° 2020-1065 du 17 août 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les annexes à l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles publié au *Journal officiel* le 7 octobre 2020 figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 octobre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
V. LASSERRE

ANNEXES

ANNEXE 1

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL D'INSTRUCTEUR POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Définition de la profession

L'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, titulaire d'un titre de niveau 5, est un professionnel de la rééducation, des soins, du travail social, de l'éducation, ou de l'activité physique et sportive de formation initiale qui s'oriente sur une intervention professionnelle spécifique d'accompagnement et d'aide à l'acquisition et à la restauration de l'autonomie, ou de prévention de la perte d'autonomie du fait d'une déficience visuelle.

Il apporte les conditions nécessaires à l'éducation ou la rééducation des personnes atteintes de déficience visuelle pour leur permettre :

de se déplacer de façon autonome, avec un maximum de sécurité et de confort, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu ;

de développer les compétences pratiques utiles à l'autonomie personnelle, domestique et socioprofessionnelle. d'utiliser les aides techniques et le matériel adapté.

Il développe une fonction d'expertise et de conseil en matière d'accessibilité (urbanisme, cadre bâti, aménagements intérieurs, sensibilisation de l'entourage familial ou socioprofessionnel des personnes) et d'aides techniques.

Il exerce son activité dans les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les services sociaux, les associations.

A ce jour, les dispositions du code de l'action sociale et des familles prévoient (article D.312-115) la présence dans les équipes des ESMS pour déficients visuels de « *rééducateurs intervenant dans les différents domaines de la compensation du handicap visuel (...)* ».

Référentiel d'activités

Fonctions	Activités
1- Gestion administrative et matérielle du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la constitution du dossier administratif du projet - Organisation administrative et matérielle (planification, gestion du matériel, des lieux, des autorisations ...)
2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des données administratives, cliniques, bilans, etc. - Conduite d'un entretien d'analyse de la demande, des besoins et de la motivation de la personne Identifier l'environnement de la personne et l'encadrement dont il bénéficie Questionner sur les modes de déplacements, sur le mode de vie et les habitudes de la personne et comprendre ses besoins et son ressenti Identifier les demandes exprimées par la personne ou l'entourage et les besoins repérés par l'entourage ou les professionnels - Observation et vérification du degré d'autonomie, des caractéristiques sensorielles et des capacités cognitives de la personne au travers d'une évaluation par des mises en situations variées Identifier les activités réalisées en sécurité et en autonomie par la personne Identifier les manques et/ou besoins de la personne en locomotion et en autonomie de la vie journalière - Définition d'objectifs d'accompagnement ou de réadaptation en adéquation avec les besoins identifiés et les missions du service - Rédaction du compte rendu de l'évaluation
3- Participation à l'élaboration du projet individualisé (projet individuel d'accompagnement, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des bilans réalisés avec l'ensemble de l'équipe de travail - Présentation du projet à la personne déficiente visuelle et/ou à sa famille (intervention professionnelle ou en qualité de référent)
4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la personne dans sa progression vers l'autonomie, dans son acceptation de l'utilisation des outils et techniques spécifiques et dans sa façon d'appréhender toute situation écologique. - Accompagnement de la personne déficiente visuelle dans la prise de confiance en elle et dans la prise de conscience de ses capacités et limites - Choix et adaptation des techniques, définition des outils en fonction du projet - Identification des matériels à utiliser et des lieux d'applications - Développement et stimulation des capacités multi sensorielles (visuelles, auditives, kinesthésique ...), gestuelles (exploration tactile, coordination bi-manuelle), cognitives (observation, orientation spatiale, représentation mentale, organisation, mémorisation) et psychoaffectives ... - Apprentissage et transfert des techniques spécifiques et des stratégies de compensation adaptées à la personne : <ul style="list-style-type: none"> dans le domaine de la vie personnelle dans le domaine des activités domestiques dans le domaine de la parentalité dans le domaine des activités sociales, scolaires et professionnelles dans le domaine des déplacements : milieu intérieur connu et inconnu, milieu extérieur connu et inconnu, transports en commun - Apports de stratégies et de conseils pour la sécurité, l'aisance, le bien-être, l'hygiène dans la vie quotidienne et les déplacements - Garantie de la sécurité de la personne lors des trajets réalisés en séances de locomotion et lors des activités réalisées en séances d'activités de la vie journalière - Vérification des acquis et de la transposition de ce qui a été abordé en séance dans l'environnement direct de la personne - Prise en main et/ou apprentissage de l'utilisation d'aides techniques adaptées à la personne - Adaptation du matériel et aménagement de l'environnement (lieu de vie, scolaire ou travail...) - Conseil, préconisation d'aides techniques
5- Communication et facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une communication empathique avec la personne déficiente visuelle pour lui donner les moyens de prendre conscience de ses capacités et limites, lui donner confiance en elle - Communication avec l'équipe intervenante, les familles, l'entourage, les aidants et l'ensemble des partenaires pour assurer une prise en compte globale de la personne déficiente visuelle - Participation aux réunions de synthèse - Mutualisation des informations avec tous les professionnels qui accompagnent la personne - Transmission des éléments nécessaires à l'accompagnement aux membres de l'équipe de travail (technique de guide, consignes adéquates, informations, conseils pratiques...)
6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et gestion du matériel nécessaire et autorisations (préparation de la séance, organisation logistique de l'intervention) - Planification et réservation des espaces et du matériel pour chaque séance de travail - Essai avec la personne des aides techniques et de matériel adapté (aides optiques, cannes, ...) - Mise à disposition pour les séances ou en prêt du matériel adapté - Conception d'outils pédagogiques utiles aux apprentissages (maquettes, plans, livres tactiles...) - Adaptations visuelles, sonores ou tactiles de jeux, matériels ou documents : électroménager, recettes de cuisine, mode d'emploi... - Inventaire du matériel et gestion des stocks, entretien surveillance sommaire de l'état de marche et propreté du matériel - Préparation des commandes du matériel - Veille technologique et mise à jour des connaissances relatives au matériel spécialisé

Fonctions	Activités
7- Information et expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et sensibilisation - Sensibilisation du grand public, de l'entourage (familial, socio-professionnel, ...) de la personne déficiente visuelle et des partenaires de l'accompagnement aux réalités de la situation de déficience visuelle, aux possibilités d'autonomie et aux nécessités en termes d'accompagnement quotidien - Intervention dans des sessions de formations d'autres professionnels du handicap visuel, ou colloques spécialisés - Participation à des travaux d'expertise intervention auprès d'adultes déficients visuels en situation d'emploi expertise et production des recommandations suite à des demandes externes (collectivités locales, entreprises, transports en commun, ...) alerte des collectivités sur les difficultés d'accessibilité rencontrées par les personnes déficientes visuelles, de certains lieux publics ou privés participation aux commissions d'urbanisme et d'accessibilité, ... conseils en accessibilité (adaptations, affichage...) auprès des partenaires grâce à la connaissance et la compréhension de la réglementation - Participation à la formation au métier d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles - Accueil et encadrement des stagiaires, membre de jurys
8- Amélioration des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Veille et collecte d'informations : actualisation des connaissances - Information sur les nouvelles techniques de locomotion et d'activités de la vie journalière veille technologique et mise à jour des connaissances relatives au matériel spécialisé rédaction d'écrits et communication professionnelle recherche les données documentaires et accès aux congrès internationaux d'instructeur de locomotion ou d'activités de la vie journalière ... - Participation aux colloques, congrès ou autres journées d'étude sur le thème de la déficience visuelle - Participation à des actions recherche et développement - Participation à des actions de formation - Auto-évaluation de ses pratiques - Participation aux procédures d'évaluation des pratiques professionnelles et de certification

Référentiel de compétences

Bloc de compétences BC 1 - Maîtriser son environnement professionnel - se situer et communiquer avec les autres professionnels (communication interdisciplinaire)	
BC1.1	Intervenir selon les dimensions éthiques du champ d'exercice et les règles de bonnes pratiques
BC1.2	Appliquer les procédures propres au contexte d'exercice
BC1.3	Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle
BC1.4	Identifier les missions des différents acteurs, des dispositifs existants - Développer des activités de partenariat et en réseau
BC1.5	Élaborer, gérer et transmettre de l'information
BC1.6	Transmettre ses connaissances professionnelles (information, sensibilisation, expertise)
BC1.7	Participer à l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles et du travail en équipe
BC1.8	Développer ses compétences par la formation continue, recherche-action, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Bloc de compétences BC 2 - Identifier et adapter : l'environnement, le matériel, les aides et les outils pédagogiques pour les personnes avec une déficience visuelle	
BC2.1	Identifier le matériel et les aides techniques existant, en maîtriser l'utilisation, être en veille et assurer la maintenance en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC2.2	Rechercher, concevoir et réaliser des outils pédagogiques en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC2.3	Prévoir les ressources matérielles nécessaires à la réalisation des activités
BC2.4	Évaluer l'efficacité des appareillages, des aides techniques, humaines ou technologiques proposées
BC2.5	Préconiser des adaptations, des aides techniques et des assistances technologiques en tenant compte des évaluations, du projet personnalisé et de l'équipe impliquée dans ce projet
BC2.6	Aménager l'environnement pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement
Bloc de compétences BC3 - Conduire l'évaluation auprès d'une personne atteinte de déficience visuelle	
BC3.1	Identifier les attentes, les besoins et les capacités de la personne à partir de l'évaluation
BC3.2	Mobiliser ses connaissances dans les domaines médical, paramédical, psychologique, social, éducatif
BC3.3	Conduire l'évaluation de l'autonomie de la personne : (préparation, réalisation, interprétation) : évaluer le degré d'autonomie, de confort et de sécurité
BC3.4	Maîtriser et utiliser les outils d'évaluation spécifiques et adaptés en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC3.5	Maîtriser la procédure d'analyse de tâches

Bloc de compétences BC 4 - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne DV en proposant un programme d'intervention spécifique	
BC4.1	Exploiter les données contenues dans le dossier unique et contribuer à la constitution du dossier de la personne, en mobilisant ses connaissances dans le domaine médical, paramédical
BC4.2	Produire des écrits de qualité a) élaborer, rédiger des écrits en prenant en compte la spécificité des besoins de la personne b) déterminer les objectifs et les moyens du projet
BC4.3	Élaborer le programme d'intervention (objectifs, moyens, ...) en prenant en compte les attentes, les besoins et les capacités de la personne (avec ou sans troubles associés, à tous les âges et étapes de la vie)
Bloc de compétences BC 5 - Accompagner la personne en situation de déficience visuelle dans l'appropriation de son autonomie	
BC5.1	Conduire un projet personnalisé et l'adapter en travaillant selon le rythme et l'évolution de la personne
BC5.2	Avoir une attitude professionnelle : instaurer une relation de confiance, d'empathie et garder une distance professionnelle
BC5.3	Stimuler le développement des potentiels sensoriels, moteurs et cognitifs en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC5.4	Maîtriser les connaissances techniques nécessaires à chaque étape de la mise en œuvre d'un projet personnalisé en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC5.5	Transmettre de façon adaptée à la personne les techniques et stratégies en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière
BC5.6	Transmettre les informations à la personne de façon adaptée en fonction de son niveau de réceptivité, de compréhension et d'adhésion
BC5.7	Accompagner la personne en partenariat avec la famille, l'entourage, les aidants dans la progression et la mise en pratique de ses acquis

ANNEXE 2

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION D'INSTRUCTEUR POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Domaine de formation 1- Connaissances générales sur la personne déficiente visuelle et son environnement

UE 1- Bases scientifiques en lien avec la déficience visuelle (50 heures)

Objectif : Acquérir les connaissances médicales utiles à la compréhension du handicap visuel

Thèmes associés :

Le système nerveux
Anatomo-physiologie du système visuel
Neuro-ophtalmologie
Les grandes fonctions visuelles
Pathologies visuelles de l'enfant et de l'adulte
Examens ophtalmologiques et orthoptiques
Lecture et analyse du champ visuel
Conséquences fonctionnelles des pathologies oculaires = Conséquences fonctionnelles des troubles visuels et pathologies associées
Les troubles neuro-visuels
Bases physiologiques des autres sens (toucher, proprioception, kinesthésie, audition, équilibre et motricité, goût et odorat)
Evaluation multi-sensorielle et généralités sur la surdité
Audition et surdités du jeune enfant - La correction auditive
Pathologies du vieillissement/les fonctions supérieures

UE 2- Compensation du handicap visuel et aspects psychologiques (50 heures)

Objectif : Découvrir les différentes modalités de compensation du handicap visuel : physiologiques, cognitives, sensorielles humaines et techniques ; comprendre les conséquences psychologiques du handicap visuel sur la personne et son entourage

Thèmes associés :

Bases neurologiques de la compensation du handicap visuel, plasticité cérébrale, vicariance
Processus de représentation mentale
Fonctions neuro-psychologiques : mémoire, observation, attention, initiative...
Cécité acquise, innée/les différentes suppléances
Données psychologiques et sociales
Impact de la déficience visuelle sur le développement psycho-affectif et cognitif de l'enfant
Traumatisme psychique
Enjeux de la relation professionnelle compte tenu du travail de deuil, des mécanismes de défense
Prise d'autonomie : les répercussions auprès des familles
Guidance parentale
Connaissance des métiers dans une visée pluridisciplinaire : l'orthoptiste, l'orthophoniste, l'ergonome, le psychomotricien, l'ergothérapeute, le transcripteur, l'éducateur de chiens guides d'aveugle ...
Les bases de l'optique - basse vision - Essai d'aides optiques, filtres
La rééducation en basse vision
Lumière contraste et couleur dans le domaine de la basse vision (introduction à la lumière et à l'éclairage, adaptation aux besoins des personnes malvoyantes)

UE 3- Cadre socio-législatif et réglementaire (15 heures)

Objectif : Comprendre le contexte socio-législatif et réglementaire de l'accompagnement des personnes déficientes visuelles en France

Thèmes associés :

Environnement législatif et réglementaire du handicap et de la déficience visuelle (santé, ESMS, handicap ; autonomie, éthique, HAS et recommandations de bonnes pratiques, bienveillance, évaluation, projet d'établissement, etc.)
MDPH et orientation, système scolaire et école inclusive, dispositifs d'insertion et de formation professionnelle
Dossier unique (notions, contributions, lecture, exploitation)
Organisation du poste de travail - Fiches de postes
Informations, consentement, règlement de fonctionnement et intérieur...
Présentation du réseau professionnel : associations, partenaires institutionnels, etc.
Modalités de prise en charge financière des aides techniques

Domaine de formation 2- Pratiques professionnelles

UE 4- Méthodes et outils d'évaluation de l'autonomie en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière (70 heures, dont 2/3 de travaux pratiques*)

Objectif : Maîtriser les outils et méthodes pour mener une évaluation de l'autonomie de la personne déficiente visuelle

Thèmes associés :

Définition de l'évaluation de l'autonomie
Méthode d'évaluation : entretien - observation en situation écologique - exercices pratiques
Présentation et utilisation de grilles d'évaluation selon les différents publics
Attentes et besoins de la personne, analyse et interprétation
Répercussion du handicap visuel sur les déplacements et les activités journalières
Evaluation de la vision fonctionnelle de loin et en déplacement, des habiletés auditives et cognitives
Evaluation des déplacements en locomotion, champ visuel au sol
Evaluation des aptitudes gestuelles en activités de la vie journalière, champ visuel utile
Evaluation et développement des habiletés tactilo-kinesthésiques
Mise en situation pratique, bilan de l'évaluation
Bilan de l'usage des moyens de compensation (aides au déplacement, aides pour l'autonomie quotidienne, aide humaine)

UE 5- Développement des habiletés sensorielles en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière (70 heures dont 2/3 de travaux pratiques*)

Objectif : S'approprier les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour développer et entraîner les sens compensatoires utiles en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière

Thèmes associés :

Multimodalité et intermodalité sensorielle
En vision intermédiaire, en vision de loin et en déplacement : développement de la vision fonctionnelle et du patrimoine visuel
Observation et stimulation multisensorielle : audition, kinesthésie, podo-tactile, sens des masses, ligne droite, quart de tour, demi-tour, marche parallèle, enchaînement d'angles, écholocalisation et développement des habiletés auditives
Orientation spatiale
Représentation mentale spatiale
Vision fonctionnelle en vision intermédiaire, en vision de près en activités de la vie journalière
Patrimoine visuel
Toucher superficiel, tactilo-kinesthésique, exploration haptique
Sens gustatif et olfactif
Représentation mentale, image tactile
Organisation gestuelle

UE 6- Techniques et stratégies en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière (462 heures dont 4/5 de travaux pratiques*)

Objectif : S'approprier les techniques et stratégies en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière et savoir les transmettre

Thèmes associés :

Méthodologie d'analyse de tâches, composantes sensorielles, gestuelles, cognitives, pré-requis, stratégies, séquençage de la progression, moyens de compensation
Les techniques d'accompagnement (la technique de guide)
L'appropriation de l'espace personnel (découverte de pièces et techniques de protection)
Les principes de base pour mener des activités journalières (méthodes, aides techniques, repères, gestion de la lumière)
Les outils et moyens de sensibilisation (lunettes, outils virtuels, etc.)
Les techniques et stratégies en orientation et mobilité et les adaptations des techniques :
Les techniques de canne : maniement ; deux temps ; glissée ; trois temps ; dans les escaliers (réguliers, irréguliers, tournants, escalators) ; suivi de bordures ; contournement d'obstacles
Les pâtés de maisons : simple et complexe
La découverte de zones urbaines spécifiques : quartiers résidentiels, villes nouvelles, campagne, grands espaces, etc.
Les traversées : analyse, représentation mentale spatiale (à feux, sans feux, simples, complexes -avec îlots, ronds-points, « zone 30 »)
Les trajets par explications (aller, retour, simples et complexes)
La prise de repères
L'utilisation des systèmes télescopiques (monoculaire, jumelles)
Les transports en commun (bus, tramway, métro)
La découverte de supermarchés, de gares
La demande d'aide et de renseignements, la gestion du stress, de l'imprévu
Techniques et stratégies dans les différentes activités de la vie journalière :
Autonomie personnelle : indépendance à table, habillage, maîtrise des différentes fermetures, soins personnels, santé, maternité et parentalité
Autonomie domestique : activités ménagères, cuisine et pâtisserie (différents modes de cuisson, techniques gestuelles, organisation, dosages, utilisation des ustensiles et du matériel électroménager), soins du linge (repérage, lavage, repassage, pliage, couture), petit bricolage
Autonomie sociale, scolaire et professionnelle : travaux manuels, loisirs, jardinage, écriture manuscrite, téléphonie, organisation administrative, gestion du temps, gestion de l'argent (reconnaissance monnaie, chèques, distributeurs), achats (petit commerce, marché et supermarché)
Utilisation des aides techniques : apprentissage adapté

UE 7- Personnalisation de l'accompagnement (70 heures, dont 1/3 de travaux pratiques*)

Objectif : Adapter les techniques aux spécificités de chaque public et de son environnement

Thèmes associés :

Définition du programme d'intervention (différence entre objectifs et moyens, entretien et évaluation, autres éléments de la démarche)

Conception du projet et progression

Projet personnalisé (notions, évaluations, progression, évolutions, ajustements, bilans)

Modalités d'adaptation des techniques et des stratégies, en fonction de l'âge de la personne, de son atteinte visuelle, de l'origine de cette atteinte et de l'association éventuelle d'un ou plusieurs handicaps ou pathologies associés

Enjeux de la relation d'accompagnement : communication adaptée, éthique

Techniques de verbalisation : consignes précises, concises et fonctionnelles

Pédagogie, andragogie, pédagogie active, pédagogie de découverte, pédagogie interrogative

Education précoce auprès des enfants déficients visuels

De la perception à la représentation de l'espace chez l'enfant déficient visuel précoce

Spécificité de la prise en charge des personnes âgées

Conséquence d'une lésion cérébrale et prise en charge

Spécificité de la prise en charge des personnes avec des troubles auditifs

Education connaissance du code de la route

UE 8- Utilisation des aides techniques et outils pédagogiques (77 heures dont 2/3 de travaux pratiques*)

Objectif : Maîtriser les outils pédagogiques, utiliser les aides techniques et se familiariser avec les aides animalières

Thèmes associés :

Aides techniques dédiées aux personnes déficientes visuelles (classification, réseau de distribution, prise en charge)

Recherche sur base de données, fournisseurs

Constitution d'un réseau

Démarche d'analyse critique des aides techniques

Cannes, cannes électroniques, GPS piétons, tablettes numériques, smartphones, travail des chiens guides d'aveugle

Outils pédagogiques d'aide à la représentation mentale

Points de repères à la conception de supports tactiles

Conception de maquette, plans tactiles, dessin assisté par ordinateur

Matériel pour la vie quotidienne, la vie scolaire, la vie professionnelle et la vie sociale

Création et conception d'outils pédagogiques

Marquage et adaptations du matériel, adaptation de jeux

Connaissance du braille intégral (lecture et écriture)

Suivi, vérification, évaluation des aides

Connaissance de base de l'adaptation et de la transcription de documents, des aides techniques et technologiques spécifiques (principes de fonctionnement, indications, avantages, inconvénients)

Outils et techniques de transcription et adaptation de documents

Informatique adaptée, accessibilité numérique

Accessibilité, ERP, transports, voirie

Identification de besoins et proposition d'aménagements spécifiques dans le cadre des ERP, de la voirie

Réalisation d'adaptations et d'aménagements spécifiques à domicile

Mise en place de la séance (matériel, sélection des lieux d'exercice appropriés...) et des modalités d'exercice et choix du matériel selon les besoins spécifiques du service et des lieux d'exercice (service, école, domicile...)

UE 9- Etude de cas (méthodologie : 6 heures)

Objectif : Présenter sur la base d'une situation rencontrée en stage un programme de prise en charge en autonomie en tenant compte des informations recueillies et positionner son intervention en cohérence avec les actions proposées par les différents intervenants de l'équipe professionnelle

Thèmes associés :

Méthodologie

Rédaction d'écrits professionnels (compte-rendu de séance, "étude de cas", bilans...)

Pluridisciplinarité et coordination

Elaboration et partage d'une information adaptée – Organisation et planification de son intervention en cohérence avec les autres acteurs – Orientation vers d'autres professionnels - Elaboration des projets personnalisés avec les autres acteurs

Stage professionnel (12 semaines)

Objectif : Mettre en pratique le savoir-faire (techniques et stratégies) et le savoir-être, acquis en centre de formation en vue de concevoir et conduire des séances auprès des personnes atteintes de déficience visuelle en orientation et mobilité et dans les activités de la vie journalière.

* Les travaux pratiques s'appuient sur des simulations et mises en situation de pratique professionnelle réalisées par chaque élève/stagiaire afin d'acquérir la technique professionnelle, d'appréhender le positionnement de l'instructeur, et les perceptions de la personne atteinte de déficience visuelle

ANNEXE 3

INSTRUCTEUR POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES : DISPENSES

1/ Tableau des dispenses d'enseignement :

Unité d'enseignement	Ergothérapeute*	Infirmier DE*	Masseur kinésithérapeute*	Psychomotricien*	Orthoptiste*	Educateur spécialisé*	CAPPEL-TFV*	CAPINJA*	CAEGA*	Lic. STAPS APA*	Lic. STAPS EM*	AVJ*	CAERL*	Autres cas
UE1 Bases scientifiques en lien avec la déficience visuelle	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE SUR DEMANDE.
UE2 Compensation du handicap visuel et aspects psychologiques	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE (DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE	DISPENSE	DISPENSE SUR DEMANDE.
UE3 Cadre socio-législatif et réglementaire	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE SUR DEMANDE.	DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'AVJ	DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'OM	DISPENSE SUR DEMANDE.
UE4 Méthodes et outils d'évaluation de l'autonomie en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière												DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'AVJ	DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'OM	
UE5 Développement des habiletés sensorielles en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière												DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'AVJ	DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'OM	
UE6 Techniques et stratégies en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière												DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'AVJ	DISPENSE PARTIELLE DOMAINE DE L'OM	

2/ Liste des titres délivrés en activités de la vie journalière (AVJ) ouvrant la possibilité de dispenses de formation dans les conditions précisées en 1/ :

Intitulé	Organisme responsable de la certification et ayant délivré le titre	Dates extrêmes
Instructeur en activités de la vie journalière pour personnes handicapées visuelles	Association régionale pour la formation professionnelle des personnes des communautés éducatives Midi-Pyrénées (ARFPCEMP)	1984 à 1988
Diplôme universitaire ou diplôme inter-universitaire ou diplôme inter-universitaire d'études complémentaires de rééducateur en autonomie de la vie journalière ou d'instructeur en autonomie de la vie journalière (pouvant comporter la précision : auprès de personnes aveugles et déficientes visuelles ou pour les personnes aveugles ou malvoyantes)	Université Paul-Sabatier ou Université Toulouse Mirail ou Universités Paul-Sabatier et Toulouse Mirail	1988 à 2002
Attestation de stage de formation en autonomie dans la vie journalière auprès des personnes handicapées visuelles	Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE)	1988 et 1989
Attestation de formation « Rééducateur en autonomie de la vie journalière »	Association pour les personnes aveugles ou malvoyantes (APAM)	2006
Diplôme universitaire de formateur d'adultes (DUFA) « opérateur de développement éducatif et social, option opérateur-rééducateur en autonomie de la vie journalière pour personnes déficientes visuelles »	Université Paris XIII	2003 à 2009
ou attestation de DUFA « opérateur en autonomie de la vie journalière »	Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France (FISAF)	2009
Licence de « sciences de l'éducation (intervention sociale et culturelle) », parcours « insertion et intervention sociale sur les territoires », spécialité « opérateur de la vie journalière pour personnes déficientes visuelles »	Université Paris XIII - Villetaneuse	2009 à 2011
Certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation en autonomie dans la vie journalière des personnes déficientes visuelles	Fédération des aveugles et handicapés visuels de France (FAF)	2011 à 2014
Certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation en autonomie dans la vie journalière des personnes déficientes visuelles	Fédération des aveugles et amblyopes de France (FAF)	2015 à 2020

ANNEXE 4

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION - INSTRUCTEUR POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Au cours de la formation des contrôles formatifs pourront être effectués pour assurer le suivi des acquis de la formation des candidats La validation de chaque bloc de compétences est conditionnée par l'obtention d'une note égale au moins à la moitié du nombre total de points pouvant être obtenus aux épreuves d'évaluation, qu'il y ait une ou plusieurs épreuves. Chaque bloc est validé séparément.

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation et indicateurs de compétence
BC 1 Maîtriser son environnement professionnel - se situer et communiquer avec les autres professionnels (communication interdisciplinaire)	
	Exposé oral Sujet choisi par le candidat en concertation avec l'établissement de formation Durée : 15 min Noté par la commission de jury de l'établissement de formation
BC1.1 - Intervenir selon les dimensions éthiques du champ d'exercice et les règles de bonnes pratiques BC1.2 - Appliquer les procédures propres au contexte d'exercice BC1.3 - Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle BC1.4 - Identifier les missions des différents acteurs, des dispositifs existants - Développer des activités de partenariat et en réseau BC1.5 - Élaborer, gérer et transmettre de l'information BC1.6 - Transmettre ses connaissances professionnelles (information, sensibilisation, expertise) BC1.7 - Participer à l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles et du travail en équipe	Respecte l'éthique et les règles de bonnes pratiques Décrit et applique les procédures en respectant les consignes Intègre son travail dans une démarche partenariale Prend en compte les enjeux institutionnels et la culture professionnelle Assure une bonne circulation des consignes et informations Analyse, synthétise et partage les données collectées Assure une présentation pertinente d'une problématique d'ordre professionnel Se forme et s'informe sur les sujets relatifs à la déficience visuelle

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation et indicateurs de compétence
BC1.8 - Développer ses compétences par la formation continue, recherche-action, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle	S'approprie des outils de veille concernant les évolutions scientifiques et les bonnes pratiques dans le champ de la déficience visuelle et des troubles associés
BC 2 Identifier et adapter : l'environnement, le matériel, les aides et les outils pédagogiques pour les personnes avec une déficience visuelle	
	Réalisation d'un outil pédagogique accompagné d'un dossier expliquant la démarche Outil réalisé pendant la période de stage Présentation de l'outil : 5 à 10 min Outil et dossier notés par la commission de jury de l'établissement de formation
<p>BC2.1 - Identifier le matériel et les aides techniques existant, en maîtriser l'utilisation, être en veille et assurer la maintenance en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC2.2 - Rechercher, concevoir et réaliser des outils pédagogiques en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC2.3 - Prévoir les ressources matérielles nécessaires à la réalisation des activités</p> <p>BC2.4 - Évaluer l'efficacité des appareillages, des aides techniques, humaines ou technologiques proposées</p> <p>BC2.5 - Préconiser des adaptations, des aides techniques et des assistances technologiques en tenant compte des évaluations, du projet personnalisé et de l'équipe impliquée dans ce projet</p> <p>BC2.6 - Aménager l'environnement pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement</p>	<p>Conseille ou conçoit des aides techniques ou des outils adaptés aux besoins et capacités de la personne</p> <p>Connait et a un esprit critique sur le matériel et les aides techniques dédiées</p> <p>Sélectionne des aides en tenant compte des règles d'accessibilité</p> <p>Rédige avec rigueur un argumentaire technique</p> <p>Inscrit son travail dans une démarche pédagogique adaptée</p> <p>S'assure de la pertinence des aides et outils au regard de la problématique posée</p>
BC3 Conduire l'évaluation auprès d'une personne atteinte de déficience visuelle	
	Épreuve de mise en situation pratique Durée : 30 à 45 min Notée par la commission de jury de l'établissement de formation Épreuve écrite Durée : 2 h Notée par la commission de jury de l'établissement de formation
<p>BC3.1 - Identifier les attentes, les besoins et les capacités de la personne à partir de l'évaluation</p> <p>BC3.2 - Mobiliser ses connaissances dans les domaines médical, paramédical, psychologique, social, éducatif</p> <p>BC3.3 - Conduire l'évaluation de l'autonomie de la personne : (préparation, réalisation, interprétation) : évaluer le degré d'autonomie, de confort et de sécurité</p> <p>BC3.4 - Maîtriser et utiliser les outils d'évaluation spécifiques et adaptés en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC3.5 - Maîtriser la procédure d'analyse de tâches</p>	<p>Résume un entretien et Identifie la problématique</p> <p>Prend en compte la situation et l'expression du besoin et des attentes de la personne</p> <p>Exploite ses connaissances dans les domaines médicaux, paramédicaux, psychologiques, socio-éducatifs, nécessaires à la compréhension des difficultés de la personne</p> <p>Déduit les conséquences fonctionnelles</p> <p>Détermine la méthode d'évaluation en fonction des besoins de la personne et de l'environnement</p> <p>Sélectionne les outils d'évaluation appropriés (entretien, grilles)</p> <p>Vérifie le degré d'autonomie</p> <p>Synthétise et interprète les éléments recueillis</p> <p>Évalue l'appropriation des techniques et stratégies</p>
BC 4 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne DV en proposant un programme d'intervention spécifique	
	Étude de cas écrite en lien avec le terrain de stage Notée par le jury nommé par la DGCS Soutenance Durée : 30 min Notée par le jury nommé par la DGCS
<p>BC4.1 - Exploiter les données contenues dans le dossier unique et contribuer à la constitution du dossier de la personne, en mobilisant ses connaissances dans le domaine médical, paramédical</p> <p>BC4.2 - Produire des écrits de qualité</p> <p>a) élaborer, rédiger des écrits en prenant en compte la spécificité des besoins de la personne</p> <p>b) déterminer les objectifs et les moyens du projet</p> <p>BC4.3 - Élaborer le programme d'intervention (objectifs, moyens, ...) en prenant en compte les attentes, les besoins et les capacités de la personne (avec ou sans troubles associés, à tous les âges et étapes de la vie)</p>	<p>Sélectionne et fait la synthèse des données utiles pour l'accompagnement de la personne</p> <p>Intègre les données transdisciplinaires</p> <p>Rédige et présente un programme d'intervention argumenté, pertinent et répondant aux attendus (objectifs et moyens identifiés, prise en compte des attentes, besoins et capacités) en cohérence avec les éléments du dossier</p> <p>Prend en compte le projet exprimé par la personne</p> <p>Conçoit les étapes pour la conduite du projet</p> <p>Respecte la confidentialité, le secret professionnel</p> <p>Expose clairement les tenants et les aboutissants des choix opérés</p> <p>Exprime des idées ou des concepts en utilisant un langage approprié en fonction du public récepteur</p> <p>Fait preuve de capacités rédactionnelles</p>
BC 5 Accompagner la personne en situation de déficience visuelle dans l'appropriation de son autonomie	

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation et indicateurs de compétence
	<p>Mise en situation professionnelle OM en cours de stage Durée : 15 à 20 min de présentation, 45 à 60 min pour la séance, 15 à 30 min d'autoévaluation</p> <p>La mise en situation professionnelle est organisée par l'établissement de formation. Elle est appréciée par deux notateurs : un formateur instructeur diplômé et un professionnel instructeur diplômé* le tuteur de stage pouvant répondre à ce critère</p> <p>Mise en situation professionnelle AVJ en cours de stage Durée : 15 à 20 min de présentation, 45 à 60 min pour la séance, 15 à 30 min d'autoévaluation</p> <p>La mise en situation professionnelle est organisée par l'établissement de formation. Elle est appréciée par deux notateurs : un formateur instructeur diplômé et un professionnel instructeur diplômé* le tuteur de stage pouvant répondre à ce critère</p> <p>Note de stage Le stage est noté par le maître de stage</p>
<p>BC5.1 - Conduire un projet personnalisé et l'adapter en travaillant selon le rythme et l'évolution de la personne</p> <p>BC5.2 - Avoir une attitude professionnelle : instaurer une relation de confiance, d'empathie et garder une distance professionnelle</p> <p>BC5.3 - Stimuler le développement des potentiels sensoriels, moteurs et cognitifs en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC5.4 - Maîtriser les connaissances techniques nécessaires à chaque étape de la mise en œuvre d'un projet personnalisé en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC5.5 - Transmettre de façon adaptée à la personne les techniques et stratégies en orientation et mobilité et en activités de la vie journalière</p> <p>BC5.6 - Transmettre les informations à la personne de façon adaptée en fonction de son niveau de réceptivité, de compréhension et d'adhésion</p> <p>BC5.7 - Accompagner la personne en partenariat avec la famille, l'entourage, les aidants dans la progression et la mise en pratique de ses acquis</p>	<p>Propose un programme d'accompagnement adapté Transpose les acquis théorico-cliniques sur le terrain Choisit et justifie les moyens mis en œuvre (pédagogie, nombres de séances, durée des séances, choix des lieux, du matériel...) Argumente les choix opérés Détermine et prépare le matériel nécessaire pour chaque séance Identifie et prend en compte les éléments d'évolution nécessaires à l'adaptation du projet Adapte le déroulement de la séance aux capacités et réactions de la personne</p> <p>Est en capacité de mobiliser les ressources de la personne Est en capacité d'associer l'environnement personnel et familial Optimise les moyens de compensation Maîtrise les techniques en OM et en AVJ Maîtrise l'utilisation du matériel en OM et AVJ Adapte les techniques, les stratégies et les méthodologies en fonction des besoins de la personne Adapte son positionnement physique à chaque situation Prend des mesures afin d'assurer la sécurité Gère l'imprévu Établit une relation de confiance avec la personne Encourage, valorise Écoute et manifeste de l'empathie Conçoit des situations d'apprentissage pertinentes Applique une pédagogie et des supports adaptés à la personne Adapte son langage, son comportement en fonction des besoins et des réactions de la personne Verbalise de manière précise, concise et fonctionnelle Transmet les informations utiles en accord avec la personne</p>

ANNEXE 5

CERTIFICAT D'INSTRUCTEUR POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Dossier de validation des acquis de l'expérience*Notice du dossier de validation*

La validation des acquis de l'expérience (VAE) consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience, notamment professionnelle, et à les comparer aux exigences du référentiel du certificat.

Les exigences du certificat sont définies par :

- le référentiel de compétences du certificat ;
- les critères qui permettent d'apprécier la maîtrise de ces compétences.

La procédure permettant l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles par la VAE.

Il vous faudra avoir :

- obtenu une décision favorable à votre demande de recevabilité ;
- rempli votre dossier de validation qui sera examiné par un jury qui vous convoquera pour un entretien.

A partir de l'ensemble des éléments de votre dossier de validation et de l'entretien, le jury va délibérer et décider :

- de vous attribuer l'ensemble du certificat, dont vous devenez donc titulaire ;
- **OU** de valider uniquement certaines compétences du certificat ;
- **OU** de valider aucune compétence du certificat.

Dans le cas où le jury validerait uniquement certaines compétences, vous pouvez acquérir les compétences manquantes soit par la voie de la formation, soit en complétant votre expérience avant de déposer un nouveau dossier de validation.

Les compétences acquises le sont pour une durée de trois ans.

A partir de votre dossier de validation et de la description de vos activités, le jury va étudier et apprécier les compétences acquises au travers de votre expérience. Aussi il est recommandé de fournir des informations détaillées et précises ainsi que des éléments de preuve issus de votre expérience.

Vous serez reçu en entretien par le jury qui vous posera des questions sur la base du dossier de validation, afin de mieux comprendre votre expérience et vos acquis.

Pour renseigner le dossier de validation :

Lisez attentivement le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles et l'ensemble du livret.

Utilisez la première personne du singulier.

Les espaces réservés à vos réponses sont indicatifs, vous pouvez être plus long.

Insistez sur vos propres réalisations, sur votre implication personnelle.

Apportez des exemples précis et détaillés.

N'hésitez pas à parler de situations dans lesquelles vous avez rencontré des difficultés ou vous vous êtes posé des questions.

Commencez par écrire votre parcours professionnel et identifier les emplois ou les activités en relation avec le certificat :

- pour chacun de ces emplois (ou expérience bénévole), décrivez vos activités (dans une journée, un mois, ...), les projets que vous avez menés, les responsabilités qu'on vous a confiées, ...
- à partir de cette première description, le plus souvent chronologique, vous pouvez remplir les parties du dossier de validation qui concernent vos activités en lien avec le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du certificat.
- si vous n'avez pas réalisé d'activités en relation avec ce qui est demandé, ne remplissez pas la partie concernée.
- lorsque vous avez clarifié et décrit vos activités, vous pouvez choisir des situations et répondre de façon détaillée aux questions posées.

N'hésitez pas à échanger avec d'autres sur votre expérience, à faire relire vos écrits, etc. Cela vous permet d'examiner en détail votre expérience, de parler des situations vécues et de choisir ce que vous allez décrire. Un interlocuteur vous aidera à dégager ce que vous avez appris et ce que vous savez faire. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour renseigner ce livret.

Ce livret peut être complété par des éléments de preuve issus de votre expérience :

- tout type de documents en relation directe avec votre expérience ;
- des attestations détaillées de votre employeur actuel ou d'anciens employeurs, des médecins ou des partenaires avec lesquels vous avez travaillé ou des professionnels qui ont supervisé votre activité, pour qu'ils vous délivrent des attestations détaillées (structure où l'activité a été exercée, la durée de présence, votre activité, l'identité et les fonctions du responsable supervisant votre activité).

Pour l'ensemble de ces documents, veillez à préserver l'anonymat des personnes (usagers, professionnels) avec lesquels vous travaillez ou avez travaillé et à demander son accord au propriétaire des éléments que vous transmettez, en particulier les documents qui sont la propriété de votre employeur.

Les règles générales de la procédure de VAE sont définies par le code de l'éducation L. 335-5 et R. 335-5 à R. 335-11), conformément à l'article L. 6412-1 du code du travail.

**Livret de présentation des acquis de l'expérience (Dossier de validation)
(à renseigner par le candidat)**

*Procédure de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du certificat d'instructeur
pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles*

1. Attestation

Je, soussigné(e) : (nom, prénom)

--

Né(e) le :	à :
------------	-----

Demeurant :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce livret, réalisé par moi-même.

Fait à :

Le :

Signature :

2. Votre identité

Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tél. domicile :	Tél. autre :
Adresse électronique :	

Joindre la copie de votre pièce d'identité (recto-verso pour une carte d'identité nationale).

3. Votre parcours professionnel

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Inscrivez chacun des emplois suffisamment significatifs que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement. Ces emplois peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Emploi occupé ou intitulé de votre fonction	Période d'emploi	Durée en années ou en mois	Employeur : Nom, adresse et secteur d'activité	Précisez vos principales activités dans cet emploi
1				
2				
3				
4				
5				
6				

4. Vos activités bénévoles

Présentez les activités bénévoles que vous avez éventuellement exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement. Ces activités peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Activité ou fonction exercée	Temps hebdomadaire consacré et durée totale de l'activité	Association ou structure : Nom, adresse et secteur d'activité	Décrivez le contenu de ces activités bénévoles
1			
2			
3			
4			
5			
6			

5. Votre parcours de formation**5.1. Diplômes ou titres admis en équivalence obtenus (joindre les photocopies) :**

Diplôme	Année d'obtention	Lieu d'obtention

5.2. Formation continue :

Intitulé de la formation	Année ou période	Durée totale en heures	Organisme de formation ou formateur et lieu de formation	Objectifs et contenu de la formation Indiquez si vous avez obtenu une attestation, un certificat ou un diplôme
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi des formations continues pour l'obtention du certificat par la voie de la VAE. Il s'agit uniquement d'un élément d'information sur votre parcours.

6. Votre projet

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à demander la validation de vos acquis pour l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles ?

7. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

Rappel :

L'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, titulaire d'un titre de niveau 5, est un professionnel de la rééducation, des soins, du travail social, de l'éducation, ou de l'activité physique et sportive de formation initiale qui s'oriente sur une intervention professionnelle spécifique d'accompagnement et d'aide à l'acquisition et à la restauration de l'autonomie, ou de prévention de la perte d'autonomie du fait d'une déficience visuelle.

Il apporte les conditions nécessaires à l'éducation ou la rééducation des personnes atteintes de déficience visuelle pour leur permettre :

- de se déplacer de façon autonome, avec un maximum de sécurité et de confort, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu ;
- de développer les compétences pratiques utiles à l'autonomie personnelle, domestique et socioprofessionnelle.
- d'utiliser les aides techniques et le matériel adapté.

Il développe une fonction d'expertise et de conseil en matière d'accessibilité (urbanisme, cadre bâti, aménagements intérieurs, sensibilisation de l'entourage familial ou socioprofessionnel des personnes) et d'aides techniques.

Il exerce son activité dans les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les services sociaux, les associations.

Pour compléter les pages suivantes, vous pouvez vous appuyer sur les conseils apportés dans la notice et les référentiels d'activités et de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles (voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/>).

Vous pouvez annexer à ce livret des éléments de preuves qui permettront au jury de mieux appréhender votre expérience.

Merci de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés.

7.1. Votre expérience liée à la connaissance de votre environnement professionnel

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de la connaissance de votre environnement professionnel et de la communication interdisciplinaire, en lien avec le bloc de compétences BC1 « Maîtriser son environnement professionnel - se situer et communiquer avec les autres professionnels (communication interdisciplinaire) » du référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelles sont vos activités liées à la connaissance de votre environnement professionnel et liées à l'inscription de votre travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation dans laquelle vous êtes intervenu(e) selon les dimensions éthiques du champ professionnel et les règles de bonnes pratiques et en communication interdisciplinaire :

Expliquez comment vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des personnes déficientes visuelles ?

A cette occasion, comment et dans quel cadre avez-vous contribué :

- à exploiter les données contenues dans le dossier unique et contribuer à la constitution du dossier de la personne, en mobilisant vos connaissances dans le domaine médical, paramédical ?
- à élaborer, gérer et transmettre de l'information ?

7.2. Votre expérience liée à la connaissance et l'adaptation des matériels, aides et outils

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de la connaissance et l'adaptation des matériels, aides et outils, en lien avec le bloc de compétences BC2 « Identifier et adapter : l'environnement, le matériel, les aides et les outils pédagogiques pour les personnes avec une déficience visuelle » du référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelles sont vos activités liées à la connaissance et l'adaptation des matériels, aides et outils ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation dans laquelle vous êtes intervenu(e) pour rechercher, concevoir et réaliser des outils pédagogiques en orientation et mobilité et/ou en activités de la vie journalière :

Expliquez comment vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des personnes déficientes visuelles ?

Comment et dans quel cadre avez-vous contribué à évaluer l'efficacité des appareillages, des aides techniques, humaines ou technologiques proposées ?

7.3. Votre expérience liée à l'évaluation

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de l'évaluation, en lien avec le bloc de compétences BC3 « Conduire l'évaluation auprès d'une personne atteinte de déficience visuelle » du référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelles sont vos activités liées à la maîtrise et l'utilisation d'outils d'évaluation spécifiques et adaptés en orientation et mobilité et/ou en activités de la vie journalière ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation dans laquelle vous êtes intervenu(e) pour conduire une évaluation :

Expliquez comment vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des personnes déficientes visuelles ?

Comment et dans quel cadre avez-vous procédé à cette évaluation ?

7.4. Votre expérience liée à la réalisation du projet personnalisé

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de la réalisation du projet personnalisé, en lien avec le bloc de compétences BC 4 « Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne DV en proposant un programme d'intervention spécifique » du référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelles sont vos activités liées à la conduite d'un projet personnalisé et à l'adaptation en travaillant selon le rythme et l'évolution de la personne ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation dans laquelle vous êtes intervenu(e) pour réaliser un projet personnalisé :

Expliquez comment vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des personnes déficientes visuelles ?

Comment et dans quel cadre avez-vous contribué à stimuler le développement des potentiels sensoriels, moteurs et cognitifs en orientation et mobilité et/ou en activités de la vie journalière ?

7.5. Votre expérience liée à la transmission

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de la transmission, en lien avec le bloc de compétences BC 5 « Accompagner la personne en situation de déficience visuelle dans l'appropriation de son autonomie » du référentiel de compétences du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelles sont vos activités liées à la transmission des informations à la personne de façon adaptée en fonction de son niveau de réceptivité, de compréhension et d'adhésion ?

Quelles sont vos activités liées à l'accompagnement de la personne en partenariat avec la famille, l'entourage, les aidants dans la progression et la mise en pratique de ses acquis ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation dans laquelle vous êtes intervenu(e) pour transmettre des informations :

Expliquez comment vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des personnes déficientes visuelles ?

Comment et dans quel cadre avez-vous contribué à préconiser des adaptations, des aides techniques et des assistances technologiques en tenant compte des évaluations, du projet individualisé et de l'équipe impliquée dans ce projet ?

8. Récapitulatif des preuves jointes

Si vous joignez différentes preuves au livret, merci de joindre également le récapitulatif suivant :

Liste des pièces jointes
1. pièce d'identité

Pour information : présentation indicative des activités et fonctions par blocs de compétences :

Activités	Fonctions
BC 1 Maîtriser son environnement professionnel - se situer et communiquer avec les autres professionnels (communication interdisciplinaire)	
<ul style="list-style-type: none"> - Veille et collecte d'informations : - actualisation des connaissances - Information sur les nouvelles techniques de locomotion et d'activités de la vie journalière - veille technologique et mise à jour des connaissances relatives au matériel spécialisé - rédaction d'écrits et communication professionnelle - recherche les données documentaires et accès aux congrès internationaux d'instructeur de locomotion ou d'activités de la vie journalière ... 	8- Amélioration des pratiques
- Participation aux colloques, congrès ou autres journées d'étude sur le thème de la déficience visuelle	8- Amélioration des pratiques
- Participation à des actions recherche et développement	8- Amélioration des pratiques
- Participation à des actions de formation	8- Amélioration des pratiques
- Auto-évaluation de ses pratiques	8- Amélioration des pratiques
- Participation aux procédures d'évaluation des pratiques professionnelles et de certification	8- Amélioration des pratiques
- Mutualisation des bilans réalisés avec l'ensemble de l'équipe de travail	3- Participation à l'élaboration du projet individualisé (projet individuel d'accompagnement, ...)
- Participation aux réunions de synthèse	5- Communication et facilitation des échanges
- Mutualisation des informations avec tous les professionnels qui accompagnent la personne	5- Communication et facilitation des échanges
- Transmission des éléments nécessaires à l'accompagnement aux membres de l'équipe de travail (technique de guide, consignes adéquates, informations, conseils pratiques...)	5- Communication et facilitation des échanges
- Informations et sensibilisation	7- Information et expertise
- Intervention dans des sessions de formations d'autres professionnels du handicap visuel, ou colloques spécialisés	7- Information et expertise
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des travaux d'expertise - intervention auprès d'adultes déficients visuels en situation d'emploi - expertise et production des recommandations suite à des demandes externes (collectivités locales, entreprises, transports en commun, ...) - alerte des collectivités sur les difficultés d'accessibilité rencontrées par les personnes déficientes visuelles, de certains lieux publics ou privés - participation aux commissions d'urbanisme et d'accessibilité, ... - conseils en accessibilité (adaptations, affichage...) auprès des partenaires grâce à la connaissance et la compréhension de la réglementation 	7- Information et expertise

Activités	Fonctions
- Participation à la formation au métier d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles	7- Information et expertise
- Accueil et encadrement des stagiaires, membre de jurys	7- Information et expertise
- Sensibilisation du grand public, de l'entourage (familial, socio-professionnel, ...) de la personne déficiente visuelle et des partenaires de l'accompagnement aux réalités de la situation de déficience visuelle, aux possibilités d'autonomie et aux nécessités en termes d'accompagnement quotidien	7- Information et expertise
BC 2 Identifier et adapter : l'environnement, le matériel, les aides et les outils pédagogiques pour les personnes avec une déficience visuelle	
- Identification des matériels à utiliser et des lieux d'applications	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Adaptation du matériel et aménagement de l'environnement (lieu de vie, scolaire ou travail...)	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Conception d'outils pédagogiques utiles aux apprentissages (maquettes, plans, livres tactiles...)	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Adaptations visuelles, sonores ou tactiles de jeux, matériels ou documents : électroménager, recettes de cuisine, mode d'emploi...	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Inventaire du matériel et gestion des stocks, entretien surveillance sommaire de l'état de marche et propreté du matériel	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Préparation des commandes du matériel	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Veille technologique et mise à jour des connaissances relatives au matériel spécialisé	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
BC3 Conduire l'évaluation auprès d'une personne atteinte de déficience visuelle	
- Recueil des données administratives, cliniques, bilans, etc.	2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.
- Conduite d'un entretien d'analyse de la demande, des besoins et de la motivation de la personne - Identifier l'environnement de la personne et l'encadrement dont il bénéficie - Questionner sur les modes de déplacements, sur le mode de vie et les habitudes de la personne et comprendre ses besoins et son ressenti - Identifier les demandes exprimées par la personne ou l'entourage et les besoins repérés par l'entourage ou les professionnels	2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.
- Observation et vérification du degré d'autonomie, des caractéristiques sensorielles et des capacités cognitives de la personne au travers d'une évaluation par des mises en situations variées - Identifier les activités réalisées en sécurité et en autonomie par la personne - Identifier les manques et/ou besoins de la personne en locomotion et en autonomie de la vie journalière	2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.
- Rédaction du compte rendu de l'évaluation	2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.
BC 4 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne DV en proposant un programme d'intervention spécifique	
- Participation à la constitution du dossier administratif du projet	1- Gestion administrative et matérielle du projet.
- Organisation administrative et matérielle (planification, gestion du matériel, des lieux, des autorisations.....)	1- Gestion administrative et matérielle du projet.
- Choix et adaptation des techniques, définition des outils en fonction du projet	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Définition d'objectifs d'accompagnement ou de réadaptation en adéquation avec les besoins identifiés et les missions du service	2- Évaluation des besoins en autonomie d'une personne déficiente visuelle et réalisation de bilans (début, en cours et in fine) en s'adaptant à la personne et à ses capacités.
- Présentation du projet à la personne déficiente visuelle et /ou à sa famille (intervention professionnelle ou en qualité de référent)	3- Participation à l'élaboration du projet individualisé (projet individuel d'accompagnement, ...)
- Organisation et gestion du matériel nécessaire et autorisations (préparation de la séance, organisation logistique de l'intervention)	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé

Activités	Fonctions
- Planification et réservation des espaces et du matériel pour chaque séance de travail	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Mise à disposition pour les séances ou en prêt du matériel adapté	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
BC 5 Accompagner la personne en situation de déficience visuelle dans l'appropriation de son autonomie	
- Prise en main et/ou apprentissage de l'utilisation d'aides techniques adaptées à la personne	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Accompagnement de la personne dans sa progression vers l'autonomie, dans son acceptation de l'utilisation des outils et techniques spécifiques et dans sa façon d'appréhender toute situation écologique.	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Développement et stimulation des capacités multi sensorielles (visuelles, auditives, kinesthésique ...), gestuelles (exploration tactile, coordination bimanuelle), cognitives (observation, orientation spatiale, représentation mentale, organisation, mémorisation) et psychoaffectives ...	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Apports de stratégies et de conseils pour la sécurité, l'aisance, le bien-être, l'hygiène dans la vie quotidienne et les déplacements	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Accompagnement de la personne déficiente visuelle dans la prise de confiance en elle et dans la prise de conscience de ses capacités et limites	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage et transfert des techniques spécifiques et des stratégies de compensation adaptées à la personne : - dans le domaine de la vie personnelle - dans le domaine des activités domestiques - dans le domaine de la parentalité - dans le domaine des activités sociales, scolaires et professionnelles - dans le domaine des déplacements : milieu intérieur connu et inconnu, milieu extérieur connu et inconnu, transports en commun 	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Conseil, préconisation d'aides techniques	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Mise en œuvre d'une communication empathique avec la personne déficiente visuelle pour lui donner les moyens de prendre conscience de ses capacités et limites, lui donner confiance en elle	5- Communication et facilitation des échanges
- Communication avec l'équipe intervenante, les familles, l'entourage, les aidants et l'ensemble des partenaires pour assurer une prise en compte globale de la personne déficiente visuelle	5- Communication et facilitation des échanges
- Essai avec la personne des aides techniques et de matériel adapté (aides optiques, cannes, ...)	6- Matériels et adaptations : utilisation, évaluation et conception de matériel spécialisé
- Garantie de la sécurité de la personne lors des trajets réalisés en séances de locomotion et lors des activités réalisées en séances d'activités de la vie journalière	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité
- Vérification des acquis et de la transposition de ce qui a été abordé en séance dans l'environnement direct de la personne	4- Mise en œuvre du projet selon les attentes, les besoins spécifiques et les caractéristiques de la personne, dans un but d'autonomie, de confort et de sécurité